

*Consultant en navigation
intérieure (fleuves, rivières,
canaux, plans d'eau fermés)*

Conseil en communication



*Solutions en navigation
professionnelle et de plaisance –
chefs de bord, conducteurs et
équipages – réglementations –
occupations du domaine public*

Livre de bord d'un bateau de commerce.

L'essentiel.

Modèle de la page 1 (extrait de l'ES-QIN)

ES-QIN

Partie V : Standards pour les modèles de documents relatifs aux équipages
Chapitre 5 : Standards pour le livre de bord

Chapitre 5 : Standards pour le livre de bord

(Résolution CESNI 2019-II-5)

1. Modèle de livre de bord

Page 1 du modèle

Nom du pays Drapeau

Livre de bord

Numéro de série du livre de bord : _____

Date de délivrance : _____

Nom du bâtiment : _____

Numéro européen unique d'identification des bateaux : _____

Autorité de délivrance : _____

Signature et cachet de l'autorité de délivrance : _____

LBKXXXXSSSS

Extraits du règlement général de police de la navigation intérieure (code des transports en vigueur au 21 juillet 2022)

Art. A. 4231-1-2.

A compter du 30 septembre 2022, à bord de chaque bâtiment, à l'exception des remorqueurs et pousseurs de port, des barges de poussage sans équipage, des bateaux des autorités de police, des administrations fluviales et des bateaux de plaisance, un **livre de bord actif** selon le modèle de l'ES-QIN (partie V, chapitre 5) doit se trouver dans la timonerie. Ce livre de bord doit être tenu conformément aux instructions qu'il contient. La responsabilité de la présence du livre de bord et des inscriptions qui doivent y être portées incombe au **conducteur**.

Le premier livre de bord, qui doit porter le numéro 1, le nom du bâtiment et son numéro européen unique d'identification des bateaux (ENI),

La demande de livre de bord doit être effectuée par le **propriétaire du bateau** ou son représentant auprès de l'autorité compétente selon les modalités définies dans le formulaire de demande de livre de bord accessible par le portail fluvial dédié aux professionnels de la voie d'eau à l'adresse : <http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr> à la rubrique “vos démarches”.

Lors de la remise du livre de bord, une attestation mentionnant le nom du bâtiment, le numéro européen unique d'identification des bateaux (ENI), le numéro d'ordre, le nom du **service compétent** qui a remis le livre de bord et la date de la délivrance du livre de bord doit être remise au demandeur. Cette attestation doit être conservée à bord et être présentée sur demande.

La délivrance des livres de bord ultérieurs est à inscrire sur l'attestation par **l'autorité compétente**. Les livres de bord ultérieurs peuvent être délivrés par toutes les autorités compétentes, qui y apposent le numéro d'ordre ; ils ne peuvent toutefois être délivrés que sur présentation du livre de bord précédent. Le livre de bord précédent doit être revêtu de la mention indélébile “annulé” et être restitué au **conducteur**. Le **propriétaire** du bâtiment doit en outre veiller à ce que le livre de bord soit alors ramené à bord.

Le livre de bord annulé doit être conservé à bord tant qu'il est utilisé comme justificatif des temps de navigation des différents livrets de services des membres d'équipage de pont.

Lorsque le livre de bord n'est pas tenu conformément aux instructions qu'il contient, le certificat de qualification du conducteur peut être suspendu jusqu'à régularisation.

« Art. A. 4231-1-5.

Un **numéro unique d'identification** des livres de bord est attribué par l'autorité compétente. Ce numéro de 13 caractères se compose d'un préfixe de trois lettres “LBK” correspondant à **l'identifiant relatif au type de document**, d'un **identifiant** “RH” pour les documents délivrés conformément au règlement du personnel du Rhin ou “EU” pour les documents délivrés conformément à leur transposition nationale de la directive (UE) 2017/2397, d'un **identifiant de l'autorité compétente qui a délivré le livre de bord** “FR01” pour Lille, “FR02” pour Lyon, “FR03” pour Nantes, “FR04” pour Paris, “FR05” pour Strasbourg, “FR06” pour Toulouse, “FR07” pour Cayenne et d'un **numéro d'ordre de délivrance** à quatre chiffres.

Le 23 juillet 2022